



# APAM-LE-SENEQUET

*La cuiroterie - 50250 DOVILLE*

**email: apam2050@gmail.com**

*Association LOI 1901*

## **Compte Rendu de l'AG du 4 juillet 2018**

### **L'Assemblée générale de l'APAM LE SENEQUET le 4 juillet 2018 à 20 Heures Espace culturel de Montmartin sur Mer.**

#### **1. PRESENTATION**

Le président Didier MABILLE, s'est présenté à l'Assemblée. Succédant à Philippe LEFLAGUAIS depuis son élection par le conseil d'administration le 13 avril, il a salué le travail accompli par ses prédécesseurs, Louis PAISNEL (fondateur de l'APAM), Philippe LEFLAGUAIS qui dirigea l'association depuis une douzaine d'année et Michel DELISLE, en particulier la dernière année qui fut celle de la fusion de l'APAM avec l'ASDPLM le SENEQUET. Leur travail commun fait de notre association la plus importante du département toutes activités confondues.

Il a remercié de leur présence les maires de Hauteville sur Mer et de Montmartin Sur Mer, les 4 députés de la Manche qui avaient été invités avaient répondu à notre invitation mais étaient retenu par leur activité parlementaire du Mercredi, jour des questions au gouvernement.

Etaient également présent à notre Assemblée Messieurs Olivier Basuyaux (chercheur au SMEL) et Jean LEPIGOUCHET représentant le Comité 50.

A la tribune étaient présent les membres du bureau: Michel DELISLE, Dominique LARSONNEUR MOREL (conseillère Départementale) Daniel RIQUIER, Jean Marie OURSELIN, François PUCCEL, Marguerite GUIMOND et PHILIPPE LE FLAGUAIS.

#### **2. PECHE DU BAR**

L'ordre du jour s'est déroulé en évoquant tout d'abord l'ensemble des questions relatives à la pêche du bar, sujet qui a occupé une grande partie de nos actions de l'année, il a été rappelé l'ensemble des rencontres avec Messieurs Stéphane TRAVERT ( ministre de l'agriculture ) et Gregory GABALDON (Député), puis les manifestations de protestation de février (Pont de Normandie) et avril (Cherbourg et Saint Lo), ainsi que notre présence à la foire aux bulots de Pirou. La nouvelle étude du CIEM venait de tomber elle "corrigeait" l'estimation fantaisiste de prélèvement du bar par la pêche de plaisance, celle ci passant de 1627 tonnes à 216 pour 2016, mais c'est sur la base des premiers chiffres que les Ministres européens de la pêche avaient pris la décision d'interdire la pêche du bar en 2018 pour les pêcheurs plaisanciers

Nous dénonçons particulièrement l'inégalité de traitement des citoyens entre ceux qui pêchent au dessus et au dessous du 48 ème parallèle. Rien ne le justifie et cela ne repose sur aucune données scientifiques.

Nos propositions en matière de pêche du bar: qu'il soit attribué un tonnage de bar à chaque pays, que celui répartisse ce tonnage entre plaisanciers et professionnels, et pour la France nous demandons 15%

de ce tonnage pour la pêche de plaisance, que les prises soient contrôlées au moyen d'un carnet de prélèvement.

De plus afin de favoriser la protection de l'espèce nous demandons, le maintien du repos biologique de deux mois, l'arrêt total de toute pêche du bar au chalut, l'abandon des prises annexes, une politique de soutien aux pêcheurs professionnels ligneurs. Dès lors que les ligneurs pourront de nouveau vivre de leur pêche on pourra considérer que le stock est reconstitué mais il faudra maintenir l'interdiction du chalutage afin que les mêmes causes ne produisent pas de nouveau les mêmes effets.

### **3. POLLUTION DU LITTORAL**

Le point suivant de l'ordre du jour a été consacré à la pollution du littoral au sud de l'embouchure de la Sienne, nous avons rappelé notre présence à l'appel des conchyliculteurs lors de la manifestation de septembre 2017 à HAUTEVILLE SUR MER. Le débat sur cette question a été l'occasion de rappeler les mesures élémentaires à suivre afin d'éviter de pêcher et de manger des coquillages impropres à la consommation.

Nous avons invités les pêcheurs à prendre connaissance du site de l'ARS (agence régionale de santé). Ce dernier informe en temps réel mois par mois et commune par commune de l'état sanitaire des eaux littorales. Nous avons également invité les adhérents à prendre connaissance via internet de l'opération de reconquête de la qualité microbiologique des eaux littorales du territoire de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage mise en place le 22 Mars 2018, en déplorant qu'elle soit si tardive. Un débat s'est engagé en particulier avec les Maires des communes concernées.

### **4. RESERVE SCIENTIFIQUE DE LA POINTE D'AGON**

La suite de l'ordre du jour a été consacré à la réserve scientifique de la pointe d'Agon. Après avoir rappelé que la palourde n'était pas en danger et que la pêche de loisir était compatible avec le stock, nous avons donné la parole à notre invité Olivier Basuyaux (chercheur au SMEL et en charge du suivi du site de la pointe d'Agon) qui nous a fait un premier compte rendu des résultats des recherches en cours. Il a souligné que ce site avait fait l'objet de pêche intensive de la part des professionnels, une colonie de jeunes palourdes se développait et information importante elle était stable et se déplaçait très peu. Il nous a confirmé que notre intuition était probablement fondée: que les courants sud/nord le long du littoral ouest réalimentaient les stocks de palourdes via les naissains (originaires de Charente) mis en exploitation à Chausey. L'étude en cours devrait confirmer cela. Olivier Basuyaux a attiré notre attention sur le fait que certains spots riches actuellement (Blainville) faisaient l'objet de surpêche spécifique qui pouvait les appauvrir durablement.

### **5. OBSERVATOIRE DES ACTIVITÉS DE PÊCHE À PIED**

La DIRMer MENNor et l'agence française pour la biodiversité pilote la mise en place de cet observatoire dont l'activité concrète (qui reprend le dispositif LIFE) a été confié pour la Manche au CPIE du COTENTIN pour le Nord Sienne, et à l'APP2R et AVRIL pour le sud Sienne. Nous n'attendons pas grand chose de cet observatoire sous doté en moyens, cependant que cette activité de service public soit phagocytée par des associations écolos suscite notre méfiance. D'autant plus que nous avons été écartés de cet observatoire. Suite à notre courrier de protestation (11 mai) il nous fut répondu (27 juin) que notre participation était envisagée....et que nous avons été invités au lancement de cet observatoire le 26 juin.

Dans ces conditions nous avons lancé notre propre enquête auprès de nos adhérents et cela nous permettra de confronter nos chiffres à ceux de cet observatoire, nous invitons donc nos adhérents à répondre à cette enquête anonyme.

La parole a été donnée à Jean LEPIGOUCHET représentant le Comité 50, celui ci est revenu sur les actions communes engagées sur le bar, il a précisé l'ensemble des couteuses actions juridiques engagées sur le plan européen par les associations de pêcheurs de loisir. Il s'est félicité de notre collaboration dans la production du flyer d'information que nous avons réalisé et financé ensemble.

## **6. POINT SUR LES TRACTEURS**

Le point suivant de l'ordre du jour a été consacré à la question des tracteurs .Michel DELISLE a fait un compte rendu des rencontres avec le sous préfet sur cette question. Il a déploré que celui ci ait cédé à la pression de l'APP2R. En l'état actuel il n'y a aucune avancée sur ce dossier.

Nous sommes également vigilant sur la question de l'accès des tracteurs sur l'estran aux fins de mise à l'eau des embarcations ,l'expérience de nos amis de Pirou doit nous inspirer pour privilégier la logique de négociation avec les municipalités et de partage de l'usage de l'estran entre tous ses utilisateurs. Nous allons renouer les contacts avec la sous préfecture en faisant valoir l'intérêt public qu'offrent les tracteurs pour accompagner les pêcheurs les plus âgés et les handicapés.

## **7. BILAN FINANCIER**

La fin de la réunion a été consacrée à la présentation des comptes financier de 2017 par le trésorier adjoint .L'assemblée a donné quitus a l'unanimité de la présentation des comptes.

L'assemblée a donné quitus à l'unanimité au rapport du Président

## **8. ELECTIONS CONSEIL D ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration qui a enregistré en cours de mandat le départ de Marylène VAUTIER , cette dernière a été remplacée par Sébastien PITHOIS qui a été réélu à l'unanimité.

La séance a été levée vers 22 heures et un pot de l'amitié a été offert aux participants.

Le Président  
Didier MABILLE